

## V. SYNDICAT DE PLACEMENT

Pour toute souscription, prenez attache avec les membres du syndicat de placement ci-dessous :

N°	Agents Placeurs	Adresses	Contacts
1	Afriland Bourse & Investissement	Avenue Charles de Gaulles, Face Lycée Fustel, BP 11 834 Yaoundé	+237 242 05 80 31/ +237 620 29 32 98/ +237 650 84 70 54 bourseinvestissement@afriandfirstbank.com
2	Afriland First Bank	1063 Place de l'Indépendance, BP: 111834 Yaoundé	+ 237 222 23 30 68
3	Société Générale Capital Securities Central Africa (SG CAPITAL CEMAC)	Immeuble Grassfield, 2th Floor, Bonanjo, Douala Cameroun	+237 233 501 902
4	Société Générale Cameroun	78, Rue Joss BP 4042 Douala - Cameroun	+237 233 427 010
5	Société Générale Congo	Avenue Amilcar CABRAL, Centreville, BP 598 Brazzaville	+242 06 504 22 22
6	Société Générale Guinée Equatoriale	Malabo II B.P.686 Malabo - Guinée Equatoriale	240 555 091 912
7	Société Générale Tchad	Siège est à N'Djamena, 2-6 rue du Commandant GALLYAM Negal, BP 461	+235 22 52 28 01
8	Upline Securities Central Africa S.A (USCA)	Siège Social : 234, Avenue de l'Indépendance- Bonapriso, BP: 1925 Douala	+237 233 43 59 24
9	Banque Internationale Du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)	BP : 1925, Avenue du Général de Gaulle Douala - Cameroun	+237 233 436 000
10	BGFIBourse	1295, Boulevard de l'Indépendance BP 2253 Libreville	+241 011 79 67 10
11	BGFIBank Gabon	1295, Boulevard de l'Indépendance B.P. : 2253 - Libreville / Gabon	+241 01 76 23 26 Fax: +241 01 74 44 56
12	BGFIBank Cameroun	Siège Social : Avenue du Général de Gaulle-Angle rue Carras, B.P. :660, Douala / Cameroun	+237 33 42 64 64 Fax: +237 34 43 33 88
13	BGFIBank Congo	Siège social: Angle rue de Reims, face Paierie de France, BP 14 579 Brazzaville	+242 06 632 65 05 / 05 505 18 65 Fax: +242 22 281 40 51/52
14	BGFIBank Guinée Equatoriale	Siège Social: Malabo Carretera de Luba, BP 749 Malabo	+240 333 09 63 52 Fax: +240 333 09 63 73
15	AFG Capital Central Africa	Immeuble Noutchougouin, Akwa, B.P. 2933 Douala	+237 233 421 066 / 56114 444
16	Attijari Securities Central Africa (ASCA)	Immeuble du phare, Carrefour Soppo Priso, Bonapriso BP : 255 Douala	+237 233 431 446 / 233 435 400
17	SCB Cameroun	B.P. 300 Douala - Cameroun	+237 233 435 400
18	Premium Capital Securities	Rue Moukoulou Plateau des 15 ans Mougali B.P. : 800 - Brazzaville / Congo	+242 065 70 67 76
19	CBC Bourse	BP 4004 Douala-Cameroun	+237 233 42 02 02
20	Commercial Bank Cameroon	148, Avenue De Gaulle BP: 4004 Douala-Cameroun	+237 233 420 202
21	EDC Investment Corporation	BP : 237 Douala - Cameroun	+237 233 431 446 +237 233 435 400
22	FINANCIA Capital	BP:4593 Bonanjo, Douala - Cameroun	+237 696 42 42 42
23	Africa Bright Securities	316, Rue Victoria - Bonanjo BP : 15451 Douala - Cameroun	+237 233 43 06 24 +237 680 26 07 49
24	Horus Investment Capital	Rue TOKOTO, Bonapriso, BP 13207	+237 233 425 963
25	Banque Populaire Maroc Centrafricaine (BPMC)	Rue Guérillot Bangui - République Centrafricaine	+236 72 40 39 21
26	Union Gabonaise de Banque (UGB)	Avenue du Colonel Parant BP 315 Libreville - Gabon	+241 11 77 72 37
27	Crédit du Congo	Avenue Emmanuel Dadet BP 2470 Pointe Noire Congo	+242 06 510 02

## VI. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer aux guichets des Banques ou Sociétés de Bourse membres du Syndicat de Placement (agents placeurs). La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date de début des souscriptions, l'assurance que la provision correspondante est constituée auprès de l'agent placeur.

## VII. AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instrument financier comporte des risques et que la valeur des titres est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'Émetteur.

## VIII. REGLES D'ALLOCATION DES TITRES

Si à la date de clôture des souscriptions, la somme totale des fonds recueillis y compris les prises fermes est inférieure à 200 milliards FCFA, l'Etat du Cameroun pourrait prolonger la période de souscription après information de la COSUMAF.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de Placement à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 200 milliards de FCFA, l'Etat du Cameroun se réserve le droit de :

- Demander l'autorisation à la COSUMAF d'absorber totalement ou partiellement la sursouscription ;
- Ou de procéder avec l'arrangeur et Chef de file à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques et des personnes morales non bancaires. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés.

## IX. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'Emprunt Obligatoire de l'Etat du Cameroun est présenté dans ses détails dans un Document d'Information qui a fait l'objet d'une demande de visa auprès de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), le Régulateur du marché financier de l'Afrique centrale. Cette opération a obtenu le numéro d'enregistrement de la COSUMAF N°APE-01/2022 du 29 avril 2022.

Les informations contenues dans ce dépliant sont tirées du Document d'Information visé par la COSUMAF. Tout investisseur intéressé par l'opération devra lire intégralement ledit Document d'Information conformément à l'article 25 du Règlement Général de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de la COSUMAF (article 53), le Document d'information fera l'objet d'une diffusion dans le public sous les formes suivantes :

- Mise à la disposition gratuite pour consultation au siège de l'émetteur,
- Mise à la disposition gratuite et mise en ligne auprès du consortium d'arrangeur et chef de file et des Agents Placeurs ,
- Mise à la disposition gratuite des documents au siège de la BVMAF,
- Envoi sans frais d'une copie du document d'Information à tout intéressé qui en fera la demande.

Le Document d'information sera disponible en ligne et également tenu à la disposition du public aux adresses suivantes :

- Ministère des Finances : [www.minfi.gov.cm](http://www.minfi.gov.cm) ;
- Sur le site internet du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire : [www.minepat.gov.cm](http://www.minepat.gov.cm)
- Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire : [www.dgtcfm.cm](http://www.dgtcfm.cm) ;
- Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, Direction de la Trésorerie, Bâtiment A, Porte 01 ;
- Emprunt Obligatoire (Site web): [www.ecmr2022.com](http://www.ecmr2022.com) ;
- Caisse Autonome d'Amortissement : [www.caa.cm](http://www.caa.cm) ;
- Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) : <https://cosumaf.org>

## EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE DE L'ÉTAT DU CAMEROUN 2022-2029

# 6.25% NET PAR AN

SOUSCRIVEZ DU 16 AU 25 MAI 2022



Ensemble, construisons un pays émergent

EMETTEUR



ARRANGEUR & CHEF DE FILE



CO-ARRANGEURS



LE DOCUMENT D'INFORMATION DE LA PRÉSENTE OPÉRATION EST ENREGISTRÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE SOUS LE NUMÉRO COSUMAF APE-01/2022 DU 29 AVRIL 2022

## I. CADRE DE L'OPERATION

Depuis 2010, l'Etat du Cameroun s'est engagé dans un vaste programme d'investissements dans des projets porteurs de croissance et d'emploi dans les domaines des infrastructures portuaires, routières et énergétiques, entre autres. Cet engagement est en droite ligne avec les orientations de sa Stratégie Nationale de Développement (SND 30), qui visent à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035. Pour poursuivre les différents chantiers engagés et financer les nouveaux projets inscrits au Budget 2022, l'Etat a prévu dans la Loi de Finances, un endettement global de près de 1 500,50 milliards de FCFA afin de combler le déficit de financement dudit exercice.

Le décret N°2022/052 du 25 janvier 2022 habilite le Ministre des Finances à recourir à des émissions de titres publics d'un montant maximum de 350 milliards de FCFA pour le financement des projets de développement inscrits dans la Loi de finances au titre de l'exercice 2022. C'est dans ce cadre que, l'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre des Finances souhaite mobiliser par Appel Public à l'Epargne, un montant de deux cent milliards (200 000 000 000) de F CFA sur le marché financier de l'Afrique Centrale.

## II. OBJET DE L'EMPRUNT

Les fonds collectés serviront au financement de certains projets inscrits dans la Loi de finances 2022 et affectés aux projets dont la liste figure ci-dessous :

N°	ADMINISTRATION	SECTEURS ECONOMIQUES	MONTANT
01	MINEPAT	Planification et aménagement du territoire	3 744 533 583
02	MINEE	Energie	23 477 389 000
03	MINTP	Infrastructures routières	119 867 525 000
04	MINDHU	Aménagement urbain	23 230 376 000
05	MINTRANS	Extension des travaux d'aménagement du PAK	15 000 000 000
06	MINEPAT : INTERVENTION ET FONDS DE CONTREPARTIE	Reconstruction des régions de l'Extrême Nord, du Nord-Ouest/Sud-Ouest et autres fonds de contrepartie	14 680 176 417
TOTAL			200 000 000 000

## III. REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Les intérêts seront payés annuellement à partir de la première date anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt. Le remboursement du capital se fera après deux années de différé soit à partir de la troisième année par amortissement constant d'un cinquième (1/5e) du capital.

Tableau d'amortissement de l'emprunt

ECHÉANCES	CAPITAL EN DEBUT DE PERIODE	PRINCIPAL	INTÉRÊTS	ANNUITÉS	CAPITAL EN FIN DE PERIODE
2023	200 000 000 000	0	12 500 000 000	12 500 000 000	200 000 000 000
2024	200 000 000 000	0	12 500 000 000	12 500 000 000	200 000 000 000
2025	200 000 000 000	40 000 000 000	12 500 000 000	52 500 000 000	160 000 000 000
2026	160 000 000 000	40 000 000 000	10 000 000 000	50 000 000 000	120 000 000 000
2027	120 000 000 000	40 000 000 000	7 500 000 000	47 500 000 000	80 000 000 000
2028	80 000 000 000	40 000 000 000	5 000 000 000	45 000 000 000	40 000 000 000
2029	40 000 000 000	40 000 000 000	2 500 000 000	42 500 000 000	0
TOTAL	-	200 000 000 000	62 500 000 000	262 500 000 000	

L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat du Cameroun, ouvert à cet effet dans les livres de la BEAC et rappelé dans le mécanisme de sûreté. Ledit compte sera approvisionné le 15 de chaque mois, par débit d'office du Compte Unique du Trésor, à hauteur du douzième (1/12e) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement définitif de l'emprunt

## IV. CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

<b>Emetteur</b>	Etat du Cameroun
<b>Dénomination</b>	« ECMR 6,25% net 2022 – 2029 »
<b>Nature de l'opération</b>	Emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne
<b>Objet de l'opération</b>	Financement de certains projets de développement inscrits au Budget de l'Etat pour l'exercice 2022
<b>Montant de l'émission</b>	200 000 000 000 FCFA
<b>Valeur nominale unitaire</b>	10 000 FCFA
<b>Minimum de souscription</b>	300 000 FCFA ( 30 obligations )
<b>Taux</b>	6,25% net d'impôts et taxes
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 10 000 FCFA par obligation
<b>Nombre de titres à émettre</b>	20 000 000 obligations
<b>Forme des titres</b>	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central (BEAC) et tenus dans les livres des teneurs de comptes agréés.
<b>Durée de l'emprunt</b>	Sept (07) ans
<b>Période de souscription</b>	La période de souscription est prévue du 16 au 25 mai 2022. Toutefois, cette période de souscription pourra être prorogée ou réduite après une autorisation préalable de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).
<b>Date de jouissance</b>	La date de jouissance des titres est fixée à 48 heures après la clôture de l'opération.
<b>Période de différé</b>	Deux (02) ans
<b>Fiscalité</b>	Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tout impôt et taxe au Cameroun. Ils sont en outre exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC.  Pour les souscripteurs étrangers (non-résidents de la CEMAC), les revenus des titres issus de l'émission seront soumis à la législation fiscale en vigueur dans leurs pays de résidence respectifs.  Les titres devant être cotés à la BVMAC, tous les revenus qu'ils généreront consécutivement à leur négociation sur le marché secondaire seront soumis aux régimes d'imposition des différents pays de résidence fiscale.
<b>Paiement des intérêts</b>	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date d'anniversaire de la date de jouissance des titres
<b>Remboursement du capital</b>	Le remboursement du capital sera linéaire après deux (02) ans de différé ; soit le paiement du cinquième (1/5e) du capital chaque année pendant cinq ans.
<b>Clause de rachat</b>	L'Etat du Cameroun se réserve le droit de racheter ces titres à compter de la fin de la troisième année sur le marché secondaire. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver les titres acquis jusqu'à échéance, et n'aurait aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.
<b>Règlement</b>	Les paiements seront initiés et assurés par la BEAC, Banque de règlement, qui prélèvera du compte séquestre du présent emprunt, à chaque date de remboursement, les annuités dues et les mettra à la disposition des obligataires, via les intermédiaires agréés, teneurs de comptes – conservateurs de leurs titres.

<b>Mécanisme de Sûreté</b>	Un compte séquestre destiné exclusivement à recevoir les sommes qui serviront au remboursement de l'emprunt sera ouvert dans les livres de la BEAC avant l'ouverture de la période de souscription.  Ce compte sera géré exclusivement par la BEAC qui l'approvisionnera le 15 de chaque mois à hauteur du douzième (1/12e) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt, par débit d'office du Compte Unique du Trésor domicilié dans ses livres, tel que prévu dans la convention d'ouverture et de fonctionnement du dit compte.
<b>Pondération des titres dans les livres des banques</b>	La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a notifié par lettre n° COBAC/0192/DSP/DCP/IHT du 11 février 2022 du Président de la COBAC en réponse au Ministre des Finances sur la sollicitation de la pondération nulle, que les titres émis dans le cadre du présent emprunt bénéficieraient d'une pondération de nulle (0%), le remboursement de celui-ci étant sécurisé par le collatéral tel que décrit ci-dessus.
<b>Modalités de remboursement</b>	Le remboursement se fera par annuités constantes avec deux (02) années de différé sur le principal ; Paiement annuel des intérêts.
<b>Liquidité</b>	La liquidité des titres issus de la présente émission se fera à travers leur cotation en bourse. Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de la BVMAC par le Consortium afin d'assurer la liquidité des obligations émises.  Un contrat d'animation à signer entre la BVMAC et une Société de Bourse viendra concourir également à la liquidité du titre.
<b>Assimilation</b>	Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.
<b>Eligibilité au refinancement</b>	Les titres émis sont admis au refinancement auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale selon les modalités prévues par son Comité de politique monétaire.
<b>Méthodes de placement</b>	Le présent emprunt fait l'objet d'une prise ferme partielle de 180 500 000 000 francs CFA (Cent Quatre-Vingt Milliards Cinq Cent Millions) mobilisée par le consortium et les Co-Arrangeurs ( AFG Capital et ASCA ) constitués dans le cadre de la présente opération. Un syndicat de placement est par ailleurs mis en place et comprend outre les membres du consortium, toute Société de Bourse dûment agréée par la COSUMAF ou toute banque ayant souhaité y adhérer.
<b>Masse des obligataires</b>	Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse jouissant de la personnalité juridique. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.
<b>Arrangeur et Chef de file</b>	Le Consortium est constitué de Sociétés de Bourse dûment mandatées comme arrangeur et chef de file de l'opération par l'Emetteur. Il s'agit de :  Afriland Bourse & Investissement , BGFIBourse , SOCIETE GENERALE Capital Securities - Central Africa, Upline Securities Central Africa S.A (USCA)